



Assemblée générale

Distr. générale
27 mai 1997
Français
Original : Anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la
déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux

Montserrat

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	Paragraphes	Page
I. Généralités	1-3	2
II. Évolution constitutionnelle et politique	4-8	2
III. Situation économique	9-18	2
IV. Conditions sociales et situation de l'enseignement	19-21	3
V. Assistance fournie par le système des Nations Unies	22-26	4
VI. Participation aux activités des organismes et accords régionaux	27	5
VII. Statut futur du territoire	28-30	5
VIII. Situation à la suite de l'éruption du volcan de la Soufrière	31-34	5

I. Généralités

1. Montserrat¹, l'une des îles Sous-le-Vent des Caraïbes orientales, est située à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest du département français d'outre-mer de la Guadeloupe. La longueur maximale en est de 18 kilomètres, la largeur maximale de 11 kilomètres et la superficie de 103 kilomètres carrés. La capitale est Plymouth.
2. L'île est montagneuse et volcanique de formation. En juillet 1995, le volcan de la Soufrière, qui était éteint depuis plus de 400 ans, est entré en éruption et il a fallu, en août, évacuer plus d'un tiers de la population du sud de l'île vers les régions du nord, plus sûres. D'après les statistiques les plus récentes, la population de Montserrat comptait 10 581 habitants en 1995².
3. En mai 1997, alors que l'activité volcanique est dans sa deuxième année, l'avenir du territoire est incertain, une partie importante de sa population a été déplacée et son économie est désorganisée.

II. Évolution constitutionnelle et politique

4. On trouvera dans un document de travail antérieur, établi par le Secrétariat (A/AC.109/2019, par. 5 à 16), des informations concernant l'évolution constitutionnelle et politique du territoire.
5. Des élections générales ont été organisées dans le territoire, en novembre 1996, pour pourvoir les sept sièges du Conseil législatif; les résultats ont été peu concluants. La composition du Gouvernement et de l'opposition a été établie après plusieurs jours de consultations, avec les résultats suivants : majorité, quatre membres, et opposition, trois membres. Le gouvernement de coalition était composé du nouveau Ministre principal, M. Bertrand Osbourne, du Mouvement pour la reconstruction nationale (MNR), de l'ancien Ministre principal, M. Reuben Meade, du Parti national progressiste, de Mme Adelina Tuitt, du MNR, et de M. Rupert Weeks, candidat indépendant.
6. Le nouveau Ministre principal s'est vu confier la responsabilité des finances et du développement économique, tandis que Mme A. Tuitt est chargée de l'éducation, de la santé et des services collectifs. M. R. Meade est à la tête du Ministère de l'agriculture, du commerce et de l'environnement, et M. R. Weeks s'est vu confier le portefeuille des communications et des entreprises³.

7. Le Ministre principal, M. Osbourne, a indiqué qu'il s'efforcerait d'améliorer le niveau de vie et la situation économique, face à la crise actuelle⁴.

8. En avril 1997, M. R. Meade a été limogé. Par sa destitution en tant que Ministre et son passage à l'opposition, le Gouvernement aurait pu se retrouver avec seulement trois des sept sièges électifs du Conseil législatif. Afin d'éviter une telle situation et l'éventualité d'un nouveau scrutin, M. David Brandt, membre de l'opposition indépendant, a accepté de soutenir le Gouvernement, sans assumer les fonctions de ministre. M. Austin Bramble, membre désigné du Conseil législatif et chef du MNR, est devenu le nouveau Ministre de l'agriculture, du commerce et de l'environnement. Bien qu'il soit inhabituel, à Montserrat, qu'un membre désigné assume des fonctions ministérielles, cela est autorisé par la Constitution⁵.

III. Situation économique

9. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, l'intense activité volcanique a continué d'affecter la conjoncture économique pendant toute l'année 1996. La chute des investissements privés a entraîné une forte baisse des recettes publiques et une nette augmentation du taux de chômage, qui est passé de 10 % à environ 20 %.
10. Afin de remédier à ces problèmes et de satisfaire certains besoins sociaux et infrastructurels résultant de la crise actuelle, le Gouvernement de Montserrat s'est engagé à promouvoir le développement de la partie nord de l'île, désignée comme «zone sûre».
11. L'activité sismique et les retombées de cendres ont contraint à évacuer de nombreux résidents vers la zone sûre à deux reprises en 1996, provoquant d'importantes perturbations économiques. Le transfert de l'Université américaine des Caraïbes et le déclin marqué du tourisme ont eu de graves incidences sur les services de distribution, l'activité bancaire et les services personnels. Le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance négative pour 1996, avec un accroissement du taux d'inflation qui a atteint 4,43 %⁶.
12. Le Programme d'investissements publics a également été affecté par la crise volcanique, après une activité vigoureuse au début de 1996, avec des projets comme le nouveau bâtiment du siège du Gouvernement, la réfection de routes, les travaux de construction à l'aéroport et des projets d'expansion du réseau de distribution d'électricité.
13. En avril 1996, une troisième évacuation à la suite d'un regain d'activité du volcan a encore aggravé les problèmes économiques et sociaux de l'île. La Puissance administrante

a alloué un montant de plus de 3 millions de livres sterling à Montserrat pour l'aider dans ses efforts de réinstallation et de reconstruction de l'économie; le territoire a également reçu une aide du Gouvernement canadien, de la Barclays Bank, de la Royal Bank of Canada, de diverses compagnies aériennes et de plusieurs organismes humanitaires. Un fonds a été constitué par le Gouverneur pour la coordination des dons. La Puissance administrante a offert des concessions spéciales en matière d'immigration, autorisant les habitants de Montserrat à travailler afin d'obtenir une garantie de ressources et des indemnités de logement au Royaume-Uni pour une période allant jusqu'à deux ans. De même, l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) a décidé que les règles régissant les permis de travail ne seraient pas appliquées aux habitants de Montserrat qui souhaitaient se réinstaller et chercher un emploi dans les pays membres⁷.

14. La Puissance administrante a annoncé qu'elle accorderait à Montserrat une aide d'un montant de 25 millions de livres sterling, en plus du montant de 8,5 millions de livres annoncé au début de la situation d'urgence, afin de développer les infrastructures dans le nord de l'île et de maintenir les services publics jusqu'en 1998. Les fonds serviraient à améliorer les services hospitaliers temporaires, les écoles et les routes, la distribution d'eau et la production d'électricité, de même qu'à financer d'autres installations portuaires. La rénovation des installations hospitalières, d'un coût de 3 millions d'unités monétaires européennes (ECU), devait être achevée en mars 1997 et il a été annoncé que sept écoles seraient construites, pour un coût total de 5,8 millions d'ECU⁸.

15. Dans le domaine de l'agriculture, le Gouvernement a continué d'encourager la diversification et l'accroissement de la productivité des cultures vivrières, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation. Le secteur agricole représente actuellement moins de 10 % du PIB. Les importantes retombées de cendres qui se sont produites dans les zones agricoles pendant l'intense activité volcanique ont endommagé les cultures, et l'évacuation des exploitants a eu des effets négatifs sur la production et la vente des produits agricoles, ainsi que sur le bétail. On estime que de 70 à 85 % de la production alimentaire de l'île proviennent des zones menacées⁹.

16. Le secteur manufacturier a donné des signes très nets de reprise, accusant une augmentation de la production et des exportations qui reflétaient dans une large mesure le fait que l'île tirait avantage de son accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne. Les exportations de riz et de composantes électroniques à destination de l'Europe et des États-Unis ont constitué l'essentiel des exportations du territoire, qui se sont chiffrées à un total de 11,4 millions de dollars à la fin de

1996. Les meubles de plastique exportés vers le marché de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont aussi représenté une part importante des exportations.

17. Le facteur dominant du secteur manufacturier était la rizerie qui s'est ouverte en 1995. Comme Plymouth Port, l'usine est demeurée ouverte, poursuivant sa production et ses exportations pendant la crise et contribuant vigoureusement à la poursuite de l'activité économique. Toutefois, la décision prise récemment par l'Union européenne d'imposer des quotas d'importation pour le riz des Caraïbes pendant le premier trimestre de 1997 menace l'une des dernières industries viables de l'île et risque d'affecter d'autres producteurs de la région qui exportent vers Montserrat¹⁰.

18. Lors du premier discours sur le budget qu'il a prononcé devant le Conseil législatif, le 24 avril 1997, le Ministre principal et Ministre des finances, M. B. Osbourne, a indiqué que, malgré l'activité volcanique, le territoire continuait de recevoir des demandes d'incitations. En 1996, des demandes d'information concernant l'activité économique et les investissements ont été reçues de 19 sociétés américaines et européennes. Des allègements fiscaux ont été accordés à sept entreprises, dont deux étaient nouvelles. Une étude a récemment été effectuée afin de déterminer tous les droits, redevances, prélèvements et taxes perçus par le Gouvernement. On pense que les informations découlant de cette étude et les recommandations qui seront faites à ce sujet permettront au Gouvernement de formuler une politique financière et fiscale encore plus attrayante et efficace. Toutefois, l'objet essentiel du discours du Ministre principal était d'obtenir une assistance supplémentaire de la Puissance administrante, d'un montant de 27,26 millions d'ECU, ce qui représente 47 % du montant total des recettes de l'île¹¹.

IV. Conditions sociales et situation de l'enseignement

19. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, il existe à présent à Montserrat six écoles maternelles accueillant 225 enfants, quatre écoles primaires publiques et deux écoles primaires privées accueillant au total 964 élèves, une école secondaire publique et une école secondaire privée accueillant au total 740 élèves et un collège technique recevant 45 étudiants. Soixante-deux pour cent des bâtiments scolaires sont situés dans la zone dangereuse et ne peuvent être utilisés. Au début de la crise volcanique, le Ministre de l'éducation a été contraint d'utiliser des logements, des restaurants, des tentes et un bar pour y installer des écoles. De nouveaux bâtiments scolaires sont en construction dans la zone dite sûre.

20. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, les services médicaux sont principalement assurés par le Gouvernement et dans une moindre mesure par quelques médecins privés. Il existe actuellement cinq dispensaires de district publics où les patients de moins de 16 ans et de plus de 60 ans et les personnes souffrant de diabète et d'hypertension sont soignés gratuitement. La pharmacie de l'hôpital fournit les médicaments de base nécessaires à ces patients à titre gratuit. Il existe un hôpital public sur l'île. Il y avait à Plymouth un hôpital de 65 lits avec une unité gériatrique de 36 lits; mais, en raison de la crise volcanique, cet hôpital ainsi que sept des dispensaires de district ont été fermés. Les soins de santé sont dispensés par un hôpital provisoire à St. John's, d'une capacité de 30 lits, avec une annexe gériatrique de 40 lits.

21. D'après les statistiques sur la criminalité communiquées par la Puissance administrante, 344 infractions pénales ont été signalées sur le territoire en 1996.

V. Assistance fournie par le système

Nations Unies

22. Le système des Nations Unies fournit une assistance à Montserrat principalement par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui poursuit des programmes de coopération technique avec cinq territoires non autonomes de la région des Caraïbes, y compris Montserrat. Si l'importance et l'objectif de ces programmes varient d'un territoire à l'autre, ils sont en général tous exécutés conformément aux directives du PNUD concernant l'application des nouveaux arrangements en matière de programmation et aux décisions pertinentes de son Conseil d'administration, en particulier celles concernant le domaine et l'allocation de l'assistance dans le cadre de chaque cycle de programmation, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

23. Les nouveaux arrangements du PNUD en matière de programmation au titre des cinquième et sixième cycles, qui mettent l'accent sur la promotion du développement humain durable, continuent d'être guidés par les décisions 95/22 et 95/23 du Conseil d'administration du PNUD, toutes deux en date du 16 juin 1995, qui approuvent les domaines de coopération technique ci-après : a) développement social et élimination de la pauvreté; b) création d'emplois et moyens de subsistance viables; c) gouvernance, participation et émancipation des femmes; et d) protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles.

24. Les limitations des ressources du PNUD ont accentué la nécessité d'allouer une assistance en fonction principalement du revenu par habitant, du nombre total d'habitants et du niveau de développement du pays bénéficiaire. Au début du cadre de coopération pour le sixième cycle (1997-1999) par conséquent, tous les territoires dépendants des Caraïbes qui maintiennent des programmes de coopération technique avec l'organisation ont obtenu le statut de pays contribuant net. Il a été alloué à Montserrat un montant cible à prélever sur les fonds de base (TRAC) (ligne 1.1.1. pour le sixième cycle) de 73 000 dollars, sur la base du remboursement intégral, conformément au paragraphe 21 de la décision 95/23 du Conseil d'administration du PNUD.

25. En plus des montants qui leur sont alloués au titre du TRAC, certains des territoires dépendants bénéficient de l'élément Caraïbes du Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Compte tenu du fait que Montserrat est membre de l'OECD, le territoire continuera de bénéficier, comme il l'a fait pendant le cinquième cycle, du Programme multiinsulaire pour les Caraïbes. L'accès à d'autres mécanismes, comme la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et le Programme Partenaires pour le développement pourrait également lui offrir des avantages.

26. L'appui du PNUD à Montserrat, territoire qui a constitué un cas spécial en matière d'assistance pendant la majeure partie du cinquième cycle du fait de la poursuite de l'éruption volcanique, était initialement centré sur l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, et le renforcement des capacités institutionnelles dans ce secteur. Certains des apports étaient axés sur la planification physique, la gestion des déchets liquides et solides et la planification préalable et la gestion des catastrophes, entre autres choses. Toutefois, la persistance de la crise a contraint à réaffecter l'aide extérieure à la fourniture de secours d'urgence. Le PNUD a apporté une aide pour les aspects critiques de la phase d'urgence et fourni un soutien pour les efforts de réinstallation à moyen terme. On prévoit que ces besoins persisteront pendant la majeure partie du sixième cycle en cours, en raison de cette crise. La réinstallation permanente de la capitale et d'une partie importante de la population vers un secteur plus sûr de l'île est envisagée dans ce contexte. Ces mesures exigeraient probablement que le Conseil d'administration du PNUD réexamine le statut de Montserrat en tant que pays contribuant net, en raison des conséquences négatives qui en résulteraient pour l'économie et la société du territoire¹².

VI. Participation aux activités des organismes et accords régionaux

27. Le territoire demeure membre de la CARICOM et de l'OECD, ainsi que des institutions associées à ces deux groupes, notamment l'Université des Antilles occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales. Il est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de ses organes subsidiaires, et est représenté aux réunions du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique, placé sous l'égide de la Banque mondiale.

VII. Statut futur du territoire

Position du gouvernement du territoire

28. La position du gouvernement du territoire concernant le statut politique futur de Montserrat a été décrite succinctement dans un document de travail antérieur établi par le Secrétariat (A/AC.109/1137, par. 13 à 16).

Examen de la question par l'Assemblée générale

29. On trouvera dans les documents de travail antérieurs établis par le Secrétariat un résumé de la position de la Puissance administrante à l'égard des territoires relevant de son administration (A/AC.109/1137, par. 17; A/AC.109/1180, par. 30 à 36; et A/AC.109/2043, par. 41 à 43). Pour les déclarations faites à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, voir document A/AC.109/2071, par. 36.

30. Le 27 mars 1997, l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/224 B, texte de synthèse portant sur 12 territoires non autonomes, dont la section VII se rapporte à Montserrat.

VIII. Situation à la suite de l'éruption du volcan de la Soufrière

31. On trouvera dans un document de travail antérieur établi par le Secrétariat (A/AC.109/2052, par. 18 à 28) des informations sur la situation qui a suivi l'éruption de la Soufrière.

32. Depuis sa première éruption, le 18 juillet 1995, le volcan a bouleversé la vie des habitants du territoire. Un tiers

de la population a été réinstallé dans la zone sûre au nord, dans les îles voisines ou au Royaume-Uni. Le taux de chômage est passé de 5 à 50 % et une grande partie des 7 000 habitants restants continuent de recevoir une assistance du Gouvernement. Il se produit fréquemment des projections de cendres dans l'atmosphère et de blocs et des émissions de gaz brûlants le long de ses flancs. De vastes parties du volcan autour du cratère fumant sont dénudées, la végétation étant desséchée par les blocs ou étouffée par les gaz sulfureux. Les pluies fréquentes de cendre acide et les coulées de débris volcaniques ont gravement endommagé Plymouth, capitale de l'île maintenant abandonnée, siège du Gouvernement et centre de la communauté de Montserrat. Le volcan a poussé de nombreux résidents vers la pauvreté car les personnes contraintes de fuir la zone dangereuse avaient encore des hypothèques à rembourser sur les logements endommagés qu'elles avaient évacués¹³.

33. En octobre 1996, les scientifiques de l'Observatoire de Montserrat ont mis au point un nouveau système de zonage détaillé et de niveaux d'alerte, afin que les résidents sachent plus rapidement à quoi s'attendre et quoi faire en fonction de différents scénarios. Les divers niveaux d'alerte vont du blanc (activité faible ou nulle) au jaune, à l'ambre, à l'orange et au rouge jusqu'au violet (éruption explosive continue). Le niveau d'alerte oscillait entre l'ambre, l'orange et le rouge pendant les mois d'activité, étant le plus souvent orange jusqu'à tout récemment, lorsqu'il est passé à ambre, en mars 1997.

34. L'île a été divisée en sept zones, de la zone A, la plus dangereuse (la plus proche du volcan) à la zone G, la plus sûre, car la plus au nord). Entre ces deux extrêmes, les autres zones rayonnaient vers l'extérieur et vers le nord à partir du volcan. Chaque zone faisait l'objet d'instructions spécifiques concernant les mesures à prendre à chaque niveau d'alerte. Pendant les mois d'activité, ce système est demeuré en place bien que la carte ait été modifiée de temps en temps afin de tenir compte de l'évolution de la situation. En particulier, les zones A et B ont été regroupées pour inclure la majeure partie de la zone "dangereuse", englobant toutes les zones sud et est, de même que Plymouth. La plupart du temps, le niveau d'alerte est demeuré à l'orange¹⁴.

Notes

- ¹ Les renseignements contenus dans le présent document sont extraits de rapports publiés et d'informations communiquées au Secrétaire général par le Gouvernement britannique, conformément à l'alinéa e de la Charte des Nations Unies, le 13 mars 1997. Les faits et chiffres contenus dans le document de travail sont les informations disponibles les plus récentes.
 - ² 1997 Caribbean Basin Commercial Profile, P. 267.
 - ³ Reuters, 13 novembre 1996.
 - ⁴ The Associate, 1er février 1997.
 - ⁵ The Caribbean Week, 29 mars-11 avril 1997.
 - ⁶ 1997 Caribbean Basin Commercial Profile, p. 266.
 - ⁷ Ibid.
 - ⁸ The Caribbean Handbook 1997/98 (BVI), 1997, p. 168.
 - ⁹ Ibid.
 - ¹⁰ The Caribbean Week, 15-28 mars 1997.
 - ¹¹ The Montserrat Reporter, 25 avril 1997.
 - ¹² Informations fournies par le PNUD en avril 1997.
 - ¹³ Reuters, 13 février 1997.
 - ¹⁴ The Caribbean Week, 15-28 mars 1997.
-